Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Restauration de la rivière l'Auxigny pour palier au problème d'inondations, supprimer des embâcles et améliorer l'état morphologique du cours d'eau

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Commune (acquisition foncière, dépollution et démolition d'une friche industrielle) et Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (renaturation de la rivière)
- **Budget** : Montant restant à charge de la collectivité : Commune 33 636,51 euros (hormis acquisition des terrains), SIVY 22 468,80 euros TTC
- **Partenaires financiers** : Etat (FSIL), Région, SIVY (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région, Département)
- **Partenaires techniques** : SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre), ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement)
- **Date de début du projet** : 2019
- **Date de fin** : novembre 2021

OBJECTIFS

Le contexte naturel (géologie, topographie) et la présence de remblais endiguant et canalisant l'Auxigny rendent la rivière traversant Saint-Martin très réactive aux phénomènes hydrologiques, ayant pour conséquences des inondations fréquentes du bourg et une mauvaise qualité biologique de la rivière.

L'élaboration du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2016-2020 a permis d'identifier des dysfonctionnements hydraulique et morphologique de l'Auxigny à Saint-Martin. En 2018, une pêche électrique a également permis de mettre en avant un peuplement piscicole peu représentatif de l'Auxigny, du fait d'un habitat dégradé notamment pour la truite et ses espèces accompagnatrices. Cette absence d'habitat favorise le développement de certaines espèces invasives.

Niveau hydrologie : Amélioration du fonctionnement hydrodynamique, notamment au moment des inondations et diminution du risque de formation d'embâcles par :

- Destruction d'un bâtiment (ancienne laiterie) sous lequel un busage de 45m permet l'écoulement de la rivière entrainant une contrainte latérale qui accentue les inondations en amont. C'est un obstacle pour les flottants, accentuant la formation d'embâcles en amont causant une rupture de la continuité écologique et entraînant une mauvaise qualité de l'habitat limitant ainsi la biodiversité de s'épanouir (peuplement piscicole, enjeu TVB).
- Retrait de remblais en amont du bâtiment pour restaurer le lit majeur qui se trouve sur une parcelle rehaussée représentant une contrainte latérale avec une connexion lit mineur/lit majeur extrêmement limitée et un risque d'inondation accru.

Habitats-biodiversité : Renaturation de la rivière qui présente des faciès trop homogènes entraînant des habitats non diversifiés et une moindre efficience des processus d'auto épuration, une largeur trop importante par rapport au débit moyen entraînant un envasement qui contribue à la mauvaise qualité de l'habitat, ainsi que des sapements de pieds de berges qui sont un signe de mauvais fonctionnement du cours d'eau et qui peuvent entraîner des effondrements. Le retrait du remblai en lit majeur permettra de nouveau la submersion de cet espace qui sera de nouveau propice à la fraie du Brochet et espace d'accueil de vie pour la faune piscicole, les crustacés et batraciens. Un suivi sera mis en place pour observer l'évolution des populations piscicoles après restauration.

Valorisation paysagère du site : La destruction de la friche industrielle permettra la reconquête d'un espace où la nature pourra reprendre ses droits, le rendant beaucoup plus propice au développement de la biodiversité.

MESURES MISES EN OEUVRE

En partenariat avec le SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre), la commune a collaboré à la réalisation d'un projet de réouverture du cours d'eau busé et sa restauration en vue d'établir un fonctionnement naturel avec la création d'un linéaire naturel sinueux, avec reconstitution du matelas alluvial sur un linéaire de 50 m de l'Auxigny et la modification (recharge granulométrique) d'une dizaine de radiers pour calage d'un nouveau profil sur 30 à 40 m.

1) Destruction de la laiterie : Démolition du bâtiment avec désamiantage, déplombage ,vidange de cuves à fuel enterrées et évacuation des gravats Retrait de la buse et de ses fondations (45 m de long). Ces travaux ont été réalisés une fois l'Auxigny mis en dérivation pour limiter tout risque de pollution en aval.

Le site a fait l'objet d'une pêche de sauvegarde préalable.

2) Retrait du remblai : Mise en place d'un système de dérivation pour « court-circuiter » temporairement l'Auxigny. Évacuation des gravats permettant le comblement d'un plan d'eau dégradant le milieu plus en aval (double usage environnemental).

3) Restauration du lit de la rivière : création du lit mineur en respectant les caractéristiques du tracé en plan (gabarit, pente, diversification des faciès d'écoulement et des profils en travers...) influencé par des plans historiques. Apport d'une recharge granulométrique. Comblement de l'ancien cours d'eau busé avec la terre issue du déblai du lit mineur et mise en place d'un « bouchon d'argile » au niveau de la jonction entre l'ancien et le nouveau cours d'eau pour empêcher ce dernier de reprendre l'ancien passage busé.

Aménagement de banquettes, retalutage des berges, restauration de méandres.

4) Valorisation paysagère du site :

- Restauration de la ripisylve
- retrait des embâcles, coupe des arbres sur les berges menaçant de tomber dans le lit ou gênant l'écoulement
- taille ou recépage de manière sélective de la ripisylve vieillissante
- élimination des rémanents végétaux et des déchets de toute nature.

Un IBC (Inventaire de la Biodiversité Communale) réalisé par Nature 18 est actuellement en cours sur la commune. Les préconisations qui en résulteront permettront une meilleure prise en compte des enjeux de préservation-restauration de la biodiversité.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Amélioration de fonctionnement du cours d'eau avec une diminution du risque de formation d'embâcles et la possibilité redonnée au cours d'eau de se dissiper latéralement dans son lit majeur. La rivière présente dorénavant un lit majeur bien dégagé où la nature reprend ses droits.

Une fauche est effectuée chaque année. 3 arbres ont été plantés à l'entrée du site (des A*lnus glutinosa imperialis*). Les préconisations de Nature 18 seront mises en œuvre pour garantir l'accès au site (installation d'une passerelle) et sensibiliser les administrés (création d'un cheminement pédagogique).

L'entrée de bourg valorisée.
Un suivi naturaliste sera mis en place.

Ces travaux s'inscrivent dans un cadre intégrant plusieurs actions de restaurations qui concerne un linéaire de 1700 m répartis sur 5 km de cours d'eau. Certaines actions bénéficient d'un suivi biologique (IPR + IBD + I2M2) : https://www.vallee-yevre.com/documentation-generale

Coordonnées

Saint-Martin d'Auxigny

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Laurence Pajon
Adjointe au maire
lpajon@stmartin-auxigny.fr